

Quoi de neuf pour les contrats FPG et les FPG *Perspective*?

Modification de la cote de risque

À compter du **26 juillet 2024**, le fonds suivant a connu un changement de cote de risque :

Nom du fonds	Cote de risque antérieure	Nouvelle cote de risque
FPG équilibré Sélect Invesco Manuvie	Faible à moyen	Moyen